



## RÉÉ

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"  
054 976 54 17



### Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

## POURQUOI FAIRE COMME TOUT LE MONDE?

« Vois, Je place devant vous aujourd'hui :

**une bénédiction et une malédiction** » (Dévarim 1;27)

La question que de nombreux commentateurs posent à propos de ce verset concerne le changement de personne effectué, du pluriel au singulier, dans les premiers mots du verset. En effet, au début nous lisons « Vois » et peu après : « devant vous ». Or en toute logique il aurait dû être écrit « vois » et « devant toi » ou « voyez » et « devant vous ». C'est ainsi que tout le monde écrit et c'est ainsi que nous devons donc écrire. Certes, mais ces règles d'accord ne concernent pas Le Créateur du monde Qui a de nombreux enseignements à nous transmettre dans chaque mot de Sa sainte Torah.

Revenons cependant au sujet de faire comme tout le monde, de manière générale. Lorsque l'on se pose la question de savoir pourquoi nous agissons comme ceci ou comme cela, la réponse est très souvent : « parce que tout le monde agit ainsi. » Nous suivons en effet tous le courant, si tout le monde le fait, c'est que c'est la bonne manière d'agir.



Essayons d'analyser pourquoi nous avons cette forte tendance à suivre la majorité. Qu'est-ce que cela signifie ? Et, est-ce vraiment le bon choix ?

Dans l'accomplissement d'une halakha, la Torah nous dit toujours de suivre l'avis de la majorité des décisionnaires. Mais ici nous parlons de Posskim, de Sages, de personnes aptes à nous orienter correctement et non de gens qui utilisent la voix du plus grand nombre pour nous faire adopter un comportement contraire à ce qu'il nous est permis de faire. Si nous Juifs, avons accepté cette loi qu'il faut toujours suivre la majorité, en tant que peuple à démographie faible, nous aurions tous, 'Hass ve chalom effectué une conversion au christianisme ou à l'islam, afin de nous fondre dans la masse. C'est d'ailleurs ce que beaucoup d'entre nous font sans aller toujours jusqu'à se convertir D. merci, et le simple fait que nous suivions le calendrier chrétien le prouve, qui ne correspond à rien selon la Torah.

**Voici un exemple :** Une personne doit louer une voiture, elle fait appel à une compagnie de location qui lui propose un certain prix pour une petite voiture assez modeste.

Suite p2



### Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

## TU PEUX AU MOINS SOURIRE

Notre paracha enseigne un grand nombre de Mitsvoth. On s'attardera cette semaine sur la celle concernant la Tsedaka. Il est écrit : **"Lorsqu'il y a aura un indigent parmi tes frères... Tu lui ouvriras ta main... Tu n'auras pas le cœur dur... et Hachem te gratifiera d'une bénédiction dans toutes tes actions"**.

De ce passage on apprendra le commandement de la Tsedaka : l'aide pécuniaire à ses frères (et oui, il existe encore des gens sur terre qui ouvrent leur porte-monnaie ainsi que leur cœur, à la difficulté de son prochain). Or, comme toute Mitsva, elle est codifiée par des règles.

Par exemple, on aidera son prochain de la communauté. De plus, le verset souligne qu'il s'agit de ton frère. Les Sages de mémoire bénie apprennent que dans le cas où deux pauvres se présentent avec le même niveau de difficulté financière, tu devras aider en priorité celui de ta famille. Et lorsqu'il s'agit de sa propre famille, on choisira en priorité celui de la famille paternelle sur la maternelle (toujours dans le cas où ils ont le même niveau de difficulté rapporté dans Rachi).

Autre chose, si l'un vient demander la Tsedaka parce qu'il n'a pas de quoi manger, il aura la préséance sur un pauvre qui demande une aide pour payer ses factures ... Les commentateurs (le Rambam et d'autres) considèrent que dans le cas où on a une belle somme à donner à la Tsedaka, il sera préférable de partager cette somme entre plusieurs familles et non de tout donner à une seule famille ou une personne. La raison indiquée est d'implanter dans le cœur du donneur des bons traits de caractère en

multipliant le nombre de fois cette action. Seulement il y a « donner et donner ». C'est-à-dire que la manière dont on proposera son aide est susceptible de transformer notre acte en Mitsva ou le contraire.

Rabi Yits'hak dans Baba Batra 9 enseigne **qu'un homme qui donne une pièce au pauvre reçoit six bénédictions tandis que celui qui reconforte le pauvre par des paroles positives recevra onze bénédictions !** D'après ce principe (que la bonne parole apporte plus de fruits que le don lui-même), est-ce que l'on serait quitte de donner sa pièce dans le cas où on a juste reconforté le pauvre (question posée par le rav « Maadné Acher » dans Kol Haolanim parachath Réé) ? Dans les Avoth de Rabbi Nathan (13) il est enseigné : **« Accueille tout un chacun avec un visage agréable, car si un homme offrirait tous les cadeaux du monde à son ami avec un visage colérique, c'est considéré, dans le ciel, comme s'il ne lui avait rien donné ! »**

Le Keli Yakar sur notre passage de la Tora enseigne quelque chose de similaire puisqu'il dit : **« 'Al ken Anokhi metsavékha lémor potéa'h Tifta'h »,** qui est traduit par : **« C'est pourquoi Je (Hachem) t'ordonne en DISANT tu ouvriras ta main ».** Le Keli Yakar souligne que le verset dit : **« En disant »,** c'est-à-dire que le principal du don c'est par notre parole (apaisante) ! C'est un grand 'Hidouch (nouveau) car d'une manière générale on considère que l'important c'est que le pauvre reçoit sa pièce; peu importe si on lui a montré notre dédain ou non... Or la Tora vient nous informer **qu'il faut bien faire attention dans la manière dont nous aidons notre prochain...** Suite p3



Ani  
lédodi  
védodi  
**Séli'hot**

**Téléchargez**   
les Séli'hot en intégralité



- .Les Séli'hot traduites en intégralité
- .Des commentaires captivants
- .La halakha pas à pas
- .Couverture souple
- .214 pages



**Réflexion sur la Paracha**

Rav Mordékhai Bismuth

**POURQUOI FAIRE COMME TOUT LE MONDE? (suite)**

Tout-à-coup un homme s'approche de lui, et lui propose une solution de covoiturage, dans un véhicule beaucoup plus confortable et surtout à un prix nettement plus intéressant.

Notre homme s'intéresse bien sûr immédiatement à cette offre alléchante, mais après quelques questions, il s'aperçoit que le chauffeur de ce véhicule ne va pas du tout dans la même direction que lui, l'un va vers l'Est tandis que l'autre doit se diriger vers l'Ouest.

S'il n'avait pas vérifié ce « petit » détail, et qu'il ne s'était fié qu'au prix et au confort du véhicule, il aurait dû non seulement recommencer son voyage en sens inverse pour rentrer chez lui, mais il aurait aussi perdu l'argent donné pour ce covoiturage et dû repayer une location pour effectuer le voyage qu'il devait faire de toute façon ! Et qui sait, s'il aurait eu les moyens physiques et financiers de faire et refaire ce long et difficile voyage. La Torah nous met en garde : **« Vois, Je place devant vous aujourd'hui : une bénédiction et une malédiction. »**

Lorsque la Torah emploie le terme « vois », cela signifie qu'elle s'adresse à chacun d'entre nous personnellement. C'est vrai que c'est devant tout le monde, « devant vous » que Hachem a placé une bénédiction et une malédiction, mais chacun doit les accepter individuellement.

Celui qui se laisse influencer pour de mauvaises raisons témoigne de sa faiblesse physique ou spirituelle.

Afin de mieux comprendre notre sujet, le Rav Elyahou Abergel rapporte la halakha suivante du Choulkhane Aroukh (Yore Deah 59), que nous allons ensuite illustrer.

Un homme transporte des poules. Il passe un pont, sous lequel l'eau de la rivière s'écoule, lorsque subitement, l'une des poules tombe à l'eau du haut du pont à hauteur d'un mètre environ.

Selon la Halakha, une poule qui tombe sur le sol de cette hauteur, et qui a reçu un coup, doit subir des vérifications de tous ses membres, car l'on craint qu'à cause de la chute, l'un de ses membres ne soit cassé ou un tendon déchiré. Dans le cas de la poule qui tombe dans l'eau, nous allons observer l'après chute pour déterminer si des vérifications seront nécessaires ou non.

**Si la poule, après sa chute, descend la rivière** au fil du courant, alors cette poule aura besoin d'une vérification. Le fait qu'elle se laisse emporter par les flots révèle qu'elle a sans doute un problème physique. Cette poule subira donc une Che'hita sans berakha, car si l'on décelait une fracture ou autre, la berakha aurait été dite en vain.

A présent, **si cette poule nage à contre-courant** et essaie à tout prix de remonter le fleuve, elle subira une Che'hita avec berakha et n'aura pas besoin d'aucune vérification. En effet, **si elle est capable de nager à contre-courant, elle prouve par là qu'elle est en parfaite santé.**

Nous pouvons comprendre, à partir de cette Halakha, qu'il en est de même pour nous. **Si nous nous laissons emporter par le courant de la**

**société, c'est un signe de faiblesse, de fracture, physique ou morale.**

Si par contre, nous nageons à contre-courant d'une société qui cherche à détruire notre identité et notre véritable raison de vivre, c'est le signe d'une totale maîtrise de soi et d'une parfaite santé tant physique que morale. Nous agissons alors comme des Hommes.

Rav Amnon Its'hak Chlita illustre ce concept par une petite histoire:

**Un homme a commis un meurtre, il est appelé au tribunal pour se faire juger.** Le juge le regarde et lui propose un marché. Si maintenant, devant toute l'assemblée présente, le coupable avoue sa faute, promet de ne plus causer de tort à personne, de ne plus commettre de crime et pleure pendant un quart d'heure, il sera acquitté de toutes ses fautes et pourra rentrer chez lui. Évidemment, le condamné se met à pleurer. **Il se confesse et commence à se repentir.** Mais soudain, il aperçoit dans l'assemblée ses amis, sa bande, ses compagnons dans les mauvais coups. Ses amis le regardent et commencent à se moquer de lui, ils le traitent de **« dégonflé », de pleurnichard** et lui disent : **« Sois un Homme! »** Notre condamné reprend alors son souffle, arrête son mea culpa et essuie ses larmes. Le juge le regarde et lui demande **pourquoi ce changement d'attitude.** Cela fait déjà 8 minutes qu'il pleure, la moitié du parcours est effectuée ! Rien à faire, il ne veut plus continuer. Alors le juge rend son verdict et notre condamné passera les 25 prochaines années en prison. Ses amis sont fiers de lui, ça c'est un Homme !

**Mais cet homme a-t-il fait preuve de courage ou de stupidité? Il a voulu faire le beau et jouer les rebelles mais qu'a-t-il gagné?** Sa perte...

Il est parfois louable de jouer les rebelles, mais il faut être rebelle parmi les rebelles!

**Savoir dire non** : « Non merci, je ne fume pas... Non, je ne travaillerai pas pour des escrocs... Vendredi soir, je ne sors pas car je suis chomer Chabbat... Non, je ne mange pas dans ce restaurant car il n'y a pas de Teoudat Cacherout... » Dans tous ces cas, **« non » n'est pas un signe de faiblesse mais de bravoure.**

**Le contre-courant de la société représente en fait la normalité du Juif puisque la société nous entraîne à contre-courant de notre Torah.**

Par exemple, nous entendons très souvent : « Qu'est-ce tu écoutes comme musique ? De la musique normale... c'est-à-dire jazz, rap, rock ? Mais est-ce vraiment normal pour un Juif ?

**« Vois » ! Tout le monde a reçu la même Torah, mais après 120 ans, nous serons seuls chacun face à nos actions passées. Soyons des Hommes, des vrais, des Juifs, des Tsadikim et nous serons bénis selon la promesse Divine.**

Rav Mordékhai Bismuth 00.972 (0)54.841.88.36  
mb0548418836@gmail.com

**L'étude de cette semaine est dédiée pour:**

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact [dafchabat@gmail.com](mailto:dafchabat@gmail.com)

Pour l'élévation de l'âme de Denise Dina CHICHE bat Elise



Pour l'élévation de l'âme de Yossef SOUFIR ben Maya



La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther bat Denise Dina

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouna

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalises chaque jour envers Ton

La guérison complète et rapide de Samuel ben Stéphanie Perla Fortunée parmi les malades de peuple d'Israël



## Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Plus encore, le Maadné Acher rapporte un commentaire du 'Hida qui écrit que **lorsque l'on panse les plaies (la honte) du pauvre par des paroles appropriées, on accomplit en cela la mitsva de donner !**

Cependant, ce développement ne sera valable que pour celui qui n'a pas son porte-monnaie sous la main (il accomplira la Mitsva de Tzedaka uniquement par sa parole). Mais s'il a de l'argent en poche et après avoir attentivement lu ce développement, il se dira : **"C'est chouette, je peux faire la Mitsva sans dépenser le sous"**. Que nenni !

Il est rapporté un adage du Ba'al Chem Tov, mais pour comprendre ses paroles, je suis obligé de faire une petite introduction. Dans toute la Tora il existe de nombreux interdits. Seulement le Talmud (Houlin) enseigne que pour tout ce qu'Hachem a interdit, il existe par ailleurs une permission.

Par exemple : la sainte Tora interdit la consommation de cochon (la Tora ne veut pas qu'on fasse comme ce mammifère à quatre pattes, qui passe son temps à mettre sa tête dans les poubelles. C'est peut-être une allusion à ne pas passer son temps dans Facebook famille et autre dérivés...). Or la Guemara dit qu'il existe un certain poisson qui a la même saveur que le cochon (pour les connaisseurs, le Chibouta) et qui est permis.

Autre exemple, la Tora interdit la femme mariée, cependant elle permet cette même dame après avoir reçu le guet, l'acte de divorce du Beth Din.

Donc ce qui est interdit, peut-être permis par ailleurs dans d'autres conditions. D'après cela, demande le Ba'al Chem Tov, lorsque la Tora énonce clairement la Mitsva d'avoir foi en Hachem (le premier des dix commandements) alors, d'après ce même principe édicté par la Guemara, quel est son pendant (existe-t-il un cas où l'on devra manquer de foi dans le Créateur) ? La réponse formidable du Ba'al Chem Tov est que dans le domaine de la Tzedaka, un homme doit effectuer la Mitsva et ne

## TU PEUX AU MOINS SOURIRE (suite)

pas dire des paroles douces du genre : »Ne t'en fais pas Mickael, c'est juste la vague qui passe, bientôt, très bientôt, tu retrouveras ta place. Seulement je m'excuse mille fois mais je ne peux pas t'aider pour le moment (alors que le copain en a facilement la possibilité), j'attends un coup de fil d'un copain, excuse-moi ».

Le Ba'al Chem Tov dit que **lorsque son ami demande de l'aide on ne devra pas lui tenir un discours moraliste du tel que : place ta confiance en D'**. Au moment où il te demande ton aide, tu dois faire comme si Hachem n'était pas là et l'aider de la meilleure manière. A ce moment précis, seulement, tu pourras faire comme s'il n'y avait pas la Providence divine, et tu devras l'aider de la meilleure manière possible...

Le Séfer Ha'hassidim rapporte une Tzedaka qui n'en n'est pas vraiment une, et pourtant, qui est la meilleure de toutes. Il s'agit du cas d'un homme de la communauté qui vend un objet de sa maison et ne trouve pas d'acheteur, alors qu'il a besoin d'argent. Vient un quidam, remarque la difficulté du vendeur et décide de lui acheter bien qu'il n'en ait pas vraiment besoin. Ou encore, il s'agit du voisin de la synagogue qui ne trouve pas de travail depuis de longs mois, suite au Corona, et l'entrepreneur qui est à ses côtés, décide de le prendre sous ses ailes comme apprenti. Il n'existe pas de plus grande Tzedaka car on lui évitera de tomber sous la coupe des organisations charitables et on l'aura remis sur pied sans qu'il ait besoin de recevoir l'aumône...

**Je finirai par une réflexion d'ordre général. Cette Mitsva vient nous apprendre un principe : pour la Tora, l'argent n'est pas une fin en soi... Montrer à tout le beau monde qu'on a le meilleur des cabriolets, ou le plus beau bijou... C'est largement dépassé ! La Tora voit dans l'argent un moyen important pour aider son prochain et soutenir les institutions de Tora. Et en cela, cette action amènera la bénédiction dans nos foyers. Sinon, ce sera la porte grande ouverte aux catastrophes...**

Rav David Gold ☎00 972.55.677.87



## L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

**« C'est l'Eternel votre D. qu'il faut suivre »** (Devarim13-5)

**R**abbi Bonim de Pchis'ha zatsal était aveugle. Sa vue déclina lentement mais sûrement. Alors qu'il n'était encore qu'un **jeune avrekh** plein d'avenir, il travaillait comme **commerçant** dans la ville de Dantzig afin de subvenir à ses besoins. Il prit conseil auprès des médecins qui étaient pessimistes à son sujet. Il pria et supporta sa souffrance en silence. Un jour, **un Juif vint prendre conseil auprès de lui après avoir entendu parler de lui**. Il raconta qu'il souffrait de douleurs oculaires intenses. Son ophtalmologue était très pessimiste. Il se rendit dans la grande ville mais fut également déçu des pronostics des médecins. Il se rendit à la capitale

en vain. Il arriva à Dantzig afin de chercher une solution à sa maladie. Pendant ses recherches, il apprit qu'un commerçant souffrait de douleurs oculaires. Vu qu'ils connaissaient tous les médecins spécialisés dans ce domaine, **Rabbi Bonim fut heureux de pouvoir aider et partager son expérience**, il envoya cet homme chez les meilleurs médecins. Peu de temps après, le Juif revint chez lui. **Il raconta qu'il était allé chez tous les médecins qu'il lui avait conseillés mais fut déçu**. Son état empirait. Il a entendu que dans une des ruelles des quartiers pauvres résidait **un sorcier gitan qui faisait des incantations et de la sorcellerie**. Puisque les médecins ne réussissaient pas à trouver une solution, **il pensait se tourner vers ce sorcier**. Comme il savait que Rabbi Bonim souffrait aussi de douleurs oculaires et que les médecins n'avaient pas réussi à trouver un remède pour lui, et comme il se sentait reconnaissant envers pour ses conseils, **il lui proposa de l'accompagner chez ce sorcier gitan...**

Rabbi Bonim lui répondit : **la Torah nous ordonne de nous soucier de notre santé**. Ce souci nous oblige à nous rendre chez les meilleurs médecins. Si vous étiez venu me dire que les médecins de Dantzig n'ont pas

## PRIER POUR UNE BONNE SANTÉ

trouvé de remède à vos douleurs, je vous aurais envoyer consulter des médecins plus spécialisés de Königsberg ou Berlin, dans le cadre de notre obligation de nous efforcer à trouver une solution à nos maux, joint à l'obligation de **prier pour une bonne santé**, afin que D. nous accorde son aide et nous sauve.

**Mais si vous ne croyez plus dans le pouvoir de la médecine pour vous soigner et que vous voulez vous tourner vers des moyens spirituels, pourquoi essayez-vous de m'emmener avec vous chez un sorcier ?** Je vous propose que nous nous rendions ensemble chez le Maguid de Koznitch ! **Pourquoi se tourner vers des forces maléfiques s'il est possible d'utiliser des forces de sainteté ?!**

Dans notre paracha est écrit un avertissement : **ne pas aller chez les prophètes idolâtres, qui ne valent rien, « il faut se tourner vers D. et aller avec lui »**, il faut suivre les vrais prophètes, selon le commentaire du Ramban, « et seulement à lui nous poserons nos questions ! »

Il nous faut clarifier le fait que ceux qui utilisent les forces cachées, peuvent parfois apporter des informations inconnues et des secrets, et prévoir le futur avec précision. Mais ceci n'a aucune signification. Ceci ne prouve rien sur la vertu d'une personne ni sur son niveau spirituel. C'est peut-être un talent parmi tant d'autres, comme le talent de chanter ou de dessiner. **Seule la prophétie Divine est véritable** et si la prophétie ne se réalise pas, le faux prophète est condamné à mourir.

Que la personne n'en vienne pas à se dire : **Qu'est-ce que cela peut bien faire si ma solution provient des forces maléfiques, d'un simple talent ou des forces de sainteté ? Tous les moyens sont bons, et le plus important est de trouver le remède à mon problème**. Ceci est une erreur fatale ! La personne doit se souvenir que **tout vient de D. et que nous avons besoin de Son aide pour avancer dans notre vie**. Seul celui qui prend conseil auprès des sages mérite la délivrance et la réussite ! (Extrait de l'ouvrage Mayane Hachavoua)



« La bénédiction que vous écoutez ... et la malédiction si vous n'écoutez pas » (11,27-28) Selon le Sfat Emet, l'emploi de : « que » (pour la bénédiction) et de : « si » (pour la malédiction), nous fait prendre conscience que la malédiction divine ainsi que tous les maux s'abattant sur le monde, est le résultat de nos mauvaises actions. Il y a une relation de cause à effet.

Le Ohr ha'Haïm commente : Ne pas écouter les paroles de la Torah est en soi une malédiction. Comme l'annonce le verset, celui qui s'en abstient « se détournera du chemin » et finira par « aller après d'autres dieux ». Le Ohr ha'Haïm enseigne également : « Voyez » avec les yeux du émet, et non avec un oeil humain éphémère, il ne faut pas se laisser abuser par le succès apparent des réchaïm :

« car le racha n'a pas d'avenir » (Michlé 24,20). Si vous obéissez, il n'y aura que bénédiction malgré les apparences ; si vous désobéissez, il n'y aura que malédictions bien que la 1ere impression puisse être favorable. Dans le cadre du libre arbitre, le yétser ara a le pouvoir de nous faire voir une malédiction en bénédiction, la Torah emploie le mot : « voyez » regarde bien pour faire le bon choix ! Est-ce mon yétser ara qui me pousse à agir ainsi ? Ou bien est-ce la volonté de Hachem.

« Que s'il y a chez toi un indigent, d'entre tes frères, dans l'une de tes villes, au pays que l'Éternel, ton D.ieu, te destine, tu n'endurciras point ton coeur, ni ne fermeras ta main à ton frère nécessiteux. » (15, 7)

Ensuite, la Torah détaille ce que nous devons faire avec notre frère indigent : « Ouvre-lui plutôt ta main ! Prête-lui en raison de ses besoins, de ce qui peut lui manquer ! »

Le Gaon de Vilna explique que le Texte évoque ainsi allusivement l'ordre exact à répéter dans le don de la tsédaka : si l'homme plie ses doigts, ils ont tous l'air égaux, tandis que quand sa main est ouverte, on voit bien que ce n'est pas le cas. Or, le verset précise qu'il faut

fournir au nécessiteux « en raison de ses besoins, de ce qui peut lui manquer » – même un cheval en guise de monture et un serviteur pour courir devant lui. En d'autres termes, il faut donner à chacun selon son rang et sa valeur, ce qui nécessite un examen approfondi pour distinguer les uns des autres.

La Torah précise alors : « Tu ne fermeras pas ta main », car dans ce cas, les doigts ont tous l'air de même longueur. Au contraire, « ouvre-lui plutôt ta main », et tu verras bien que les doigts ne sont pas de longueur exacte – tu discerneras les différences entre pauvres.

Pour distinguer les uns des autres. La Torah précise alors : « Tu ne fermeras pas ta main », car dans ce cas, les doigts ont tous l'air de même longueur. Au contraire, « ouvre-lui plutôt ta main », et tu verras bien que les doigts ne sont pas de longueur exacte – tu discerneras les différences entre pauvres.



Le mois d'Elloul est la période propice à la Téchouva. En effet, à quelques semaines de Roch Hachana, chacun d'entre nous se doit de faire un bilan personnel sur ses actes et comportements passés, afin d'aborder la nouvelle année sur de meilleures bases. Certes, la Téchouva se vit et s'applique au quotidien, toute l'année ! Mais Elloul est particulièrement propice, parce que nous approchons du jour de notre Jugement, Roch Hachana.

C'est pour cela qu'il est conseillé de procéder méthodiquement, en passant en revue tous nos actes passés. Gardons à l'esprit qu'il n'existe pas de « Téchouva Grande Vitesse » ; ce serait le meilleur moyen de dérailler. En cette période plus propice pour examiner sa conduite, on consacrera plus de temps et d'attention dans l'étude de la Torah, dans l'accomplissement des Mitsvot et dans le perfectionnement de nos traits de caractère. **En quoi est-il plus propice ?** Le Rav Pinkus nous l'expliquons à travers la parabole suivante :

**Une famille déménage** dans une autre ville en quête d'un nouvel environnement, meilleur et plus saint. Bien entendu, ils font appel à une entreprise de déménagement qui prendra en charge l'opération avec son camion muni d'un élévateur. Après avoir fixé la date, **l'entreprise demanda à la famille que tous les cartons soient prêts à cette date.** La famille se mit donc à la tâche, et tria et emballa ses affaires, carton après carton. Il fallait préparer un maximum de cartons et démonter les meubles, car tout objet qui ne serait pas emporté le jour du déménagement par le camion devrait être pris ensuite sans aucune aide, au prix d'innombrables allers-retours.

Hakadoch Baroukh Hou nous offre une « entreprise de déménagement » pour partir vers un nouvel environnement, meilleur et plus saint. Les déménageurs nous aideront à nous déplacer et à nous élever. À nous d'être prêts, car une fois les déménageurs partis, tout sera beaucoup plus difficile...

Dans le livre de Amos (3;8), nous lisons le verset suivant : « Le lion rugit, qui n'aurait pas peur ? / אַרְיֵה- שָׁאֵג- מִי- לֹא- יִירָא ».

Le mot hébreu lion- אַרְיֵה forme les initiales de יוֹם, רֹאשׁ-הַשָּׁנָה, אֵלּוּל / Elloul, וְהוֹשַׁעְנָה רַבָּא / Hochaâna Raba. Le verset demande donc : le lion (Elloul, Roch Hachana...) rugit, qui n'aurait pas peur ! De quel peur s'agit-il ? On peut comprendre que Roch Hachana éveille la crainte, car c'est le jour du jugement ; Yom Kippour aussi, car c'est la fin du jugement, ainsi que Hochaâna Raba qui est la signature finale du jugement. Mais en ce qui concerne Elloul, pourquoi avoir peur ? N'est il pas le mois de la clémence et de la miséricorde ?

Il faut savoir que ces jours-là, y compris tout le mois d'Elloul, sont des jours à double tranchant. En effet, comme ce sont des jours propices à la Téchouva et qu'une voie nous est ouverte pour progresser et fuir nos fautes, si nous restons inactifs, l'accusation contre nous sera plus forte.

Ainsi l'explique Rabénou Yona dans son œuvre « Chaarei Téchouva » : « L'un des bienfaits qu'a accordé Hachem à Ses créatures est celui de leur avoir préparé une voie leur permettant de s'élever au-dessus de l'abîme de leurs actes et de fuir le piège de leurs fautes, un chemin par lequel se préserver de la destruction et détourner de soi la colère divine... » Cette voie

est celle de la Téchouva

comme il est dit (Jérémie 3;22), « revenez enfants rebelles, Je guérirai vos égarements ». Rabénou Yona poursuit en affirmant que le châtiement du fauteur qui tarde à se repentir s'alourdit chaque jour. En effet, puisque que le fauteur est conscient d'être l'objet de la colère de D.ieu et connaît une voie de refuge, mais persiste dans son mauvais comportement, il montre qu'il ne craint pas la colère divine ! C'est pour cette raison que son cas s'aggrave de jour en jour. Pour exprimer cela, il rapporte cette parabole extraite du Midrach (Kohélet Rabba 7;15) : **une bande de malfaiteurs emprisonnés dans les prisons du roi** décidèrent de s'échapper en creusant un tunnel depuis leur cellule. Le grand jour arriva, et tous prirent la fuite par ce souterrain, sauf un qui décida de rester tranquillement dans sa cellule.

Le lendemain matin, le geôlier découvrit le tunnel et la fuite des détenus. Lorsqu'il vit le prisonnier seul dans la cellule, il se mit à le battre en lui criant : « **Sot que tu es ! Le tunnel est devant toi, pourquoi ne t'es-tu pas enfui ?** » D.ieu nous préserve de penser qu'on encourage les prisonniers à s'évader... Mais une question se pose tout de même : **en ne s'évadant pas, ce brave homme désirait ne pas causer de tort au roi, aussi c'est une récompense qu'il aurait dû recevoir plutôt que des coups !** Au contraire ! En restant dans sa cellule, il a montré que le châtiement royal n'était pas si terrible que cela et qu'il préférerait rester dans sa cellule...

Ainsi en est-il pour quiconque ne se repent pas, qui n'emprunte pas le tunnel creusé par Hakadoch Baroukh Hou Lui-même ! Car Hachem désire notre retour comme nous le disons dans les séli'hot : « Car Ta main droite est tendue pour recevoir les repentis - כִּי- יְמִינְךָ- פְּשׁוּתָהּ- לְקַבֵּל- שׁוֹבִים ». Ne pas faire Téchouva est donc une preuve de mépris envers le cadeau du Tout-Puissant !

Nous comprenons mieux à présent pourquoi il faut trembler en ces jours « redoutables » : durant 40 jours, le tunnel ouvrant vers la voie de la vie est devant nous, gardons-nous de nous endormir !

La Téchouva est un élixir de vie offert par D.ieu Lui-même, et pas un effort ingrat imposé par les rabbins. La Téchouva nous offre la vie ; pourquoi se la refuser ?

Lorsqu'un médecin nous prescrit un médicament, il prend en compte notre âge, notre poids, nos allergies et notre état de santé. Au moment d'avaler le cachet, nous avons entièrement confiance en notre médecin, car nous savons pertinemment que grâce à ses études et sa sagesse, son choix est le bon. Si nous pouvons faire confiance à un être humain pour avaler des cachets, nous pouvons de toute évidence faire confiance au Maître du monde !

